La carence de l'Allemagne

Sir John Bradbury considère la défaillance du Reich comme étant de minime importance. — Berlin ne remettra pas de propositions écrites

Paris, 28 décembre. — On croit savoir que la raison majeure qui a déterminé le délégué britannique à se séparer de ses trois collègues alliés, quand il s'est agi de prononcer le manquement volontaire de l'Allemagne dans les livraisons de bois, c'est qu'il considère que ce manquement porte sur une défaillance de trop faible importance pour justifier la mise en vigueur des sanctions prévues par le traité.

La C. d. R. précise que le manquement de l'Allemagne est bien volontaire

Paris, 28 décembre. — La C. d. R. communique le texte ci-après d'une décision qu'elle a prise à l'unanimité, au cours de sa séance du 26 décembre, et qui porte interprétation solennelle du paragraphe 17 de l'annexe 2 de la partie 8 du traité de Versailles: « La C. d. R. exerçant les pouvoirs d'interprétation qu'elle tient du paragraphe 12 de l'annexe 2, partie 8 du traité de Versailles, décide que le mot « manquement » du paragraphe 17 de la dite annexe a le même sens que l'expression « manquement volontaire » du paragraphe 18 de la même annexe. »

Il n'est pas question de la démission de Sir John Bradbury

Paris, 28 décembre. — Un correspondant parisien à Londres dit apprendre de source autorisée que les rumeurs relatives à une démission possible de Sir John Bradbury sont entièrement dénuées de fondement.

LES NOUVELLES PROPOSITIONS DE L'ALLEMAGNE SERAIENT DERISOIRES

Berlin, 28 décembre. — On affirme, dans les milieux bien informés de la capitale, que le chancelier n'enverra pas de propositions écrites à la conférence de Paris et qu'il chargera M. Bergmann de soumettre personnellement, à l'examen des membres de la conférence, les nouvelles propositions allemandes qui seraient, selon les bruits qui courent, totalement insuffisantes, voire dérisoires, la grande industrie se refusant à accorder un appui positif et efficace au gouvernement.

La Conférence du 2 janvier

Le gouvernement anglais ne présentera pas de plan d'ensemble

Paris, 28 décembre. — Le gouvernement britannique n'a pas, jusqu'ici, préparé de plan d'ensemble en vue de la conférence du 2 janvier. Il s'occupe de l'élaboration d'exposés des vues britanniques sur divers points ayant trait notamment à la réforme financière et monétaire allemande et à l'émission d'un emprunt international.

M. Mussolini viendra-t-il à Paris?

Londres, 28 décembre. — Un journal anglais dit que M. Mussolini vient d'informer les gouvernements français et anglais qu'il ne se rendra à la conférence de Paris que si ces deux gouvernements lui expriment leur intention formelle d'en finir une fois pour toutes avec la question des réparations.

Toutefois, disent ses familiers, M. Mussolini n'a nullement l'intention de compliquer, par son absence, la situation, déjà délicate. Il semble hors de doute que les amicales sollicitations de Londres et de Paris sont susceptibles de vaincre ses hésitations.

De son côté, la « Giornale di Roma » écrit que M. Mussolini aurait définitivement renoncé à assister à la conférence interalliée.

M. Bonar Law partira lundi

Londres, 28 décembre. — Selon toutes probabilités, M. Bonar Law partira pour Paris lundi matin, afin d'assister aux conversations interalliées sur la question des réparations.

Le Cabinet se réunira demain.

L'attitude du gouvernement britannique reste inchangée.

On ne croit pas que les perspectives de la prochaine conférence soient sensiblement modifiées.

Réunira-t-on une conférence économique internationale?

Londres, 28 décembre. — On croit savoir que le président Harding, par l'intermédiaire du département d'Etat, cherche à connaître l'avis de plusieurs puissances, quant à l'utilité d'une conférence économique internationale.

On ignore si cette conférence se tiendrait aux Etats-Unis ou même si les Etats-Unis y prendraient part.

La question des capitulations à Lausanne

Malgré de notables concessions les Alliés se heurtent de nouveau à l'intransigeance des Turcs

La Commission des capitulations s'est réunie, jeudi matin.

La séance a été marquée par une opposition très nette entre les représentants des puissances et la délégation turque.

Au début de la séance, le marquis Garroni, président, représentant de l'Italie, a fait remarquer que malgré toutes les concessions des alliés, la délégation ottomane refuse d'examiner le projet des puissances. Le marquis invite la délégation à considérer à nouveau la question.

Sir Horace Humbold, président de la Commission des étrangers, fait ressortir que le projet des puissances se justifie d'autant plus que depuis la victoire des Turcs, une série d'actes arbitraires ont lieu en Turquie, qui nécessitent un régime de transition.

Ismet Pacha, répondant, dit que le projet allié touchant le régime judiciaire est attentatoire au premier chef à la souveraineté ottomane. Il ajoute qu'il est impossible d'instituer en Turquie un régime transitoire et atteste que les Turcs n'ont commis aucun abus depuis leur victoire.

Lord Curzon déclare alors qu'il a écouté avec désapprobation et regret le discours intransigeant d'Ismet Pacha. Il exprime l'avis que les étrangers et les capitaux étrangers quitteront la Turquie si des garanties suffisantes ne leur sont pas accordées.

Ismet Pacha réplique qu'il méditera sur les observations présentées et qu'il demandera une réunion très prochaine de la Commission.

Le marquis Garroni prend acte de cette déclaration et exprime l'espoir que les Turcs ne persisteront pas dans leur intransigeance.

LE GENERAL WEYGAND ET L'AMIRAL LACAZE, A BERNE

Berne, 28 décembre. — Le général Weygand et l'amiral Lacaze, experts français à la conférence de Lausanne, sont arrivés à Berne.

Ils ont rendu visite au chef du département militaire.

EN ORIENT

La flotte anglaise de Malte repart pour Constantinople

Malte, 28 décembre. — En raison des nouvelles peu satisfaisantes de la Conférence de Lausanne, on croit savoir que les vaisseaux de la flotte de la Méditerranée venant de Constantinople, qui sont arrivés à Malte le 23 décembre pour y séjourner trois semaines, ont reçu l'ordre de repartir dans le Proche-Orient.

CONFLIT ENTRE GRECS ET TURCS A KARAGATCH

Londres, 28 décembre. — Suivant une dépêche de Sofia, des désordres se seraient produits entre Grecs et Tucs, dans le voisinage de Karagatch (Thrace orientale).

LE NOUVEL AMBASSADEUR D'ANGLETERRE EST PARTI POUR PARIS

On mande de Londres que le marquis de Crewe, le nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne, en France, a quitté Londres, à 10 h. 50, se rendant à Paris, accompagné de lady Crewe.

Déclarations de lord Crewe

Londres, 28 décembre. — Interviewé avant son départ pour Paris, lord Crewe a déclaré:

Je pars pour Paris avec le désir sincère de faire tout mon possible pour maintenir les cordiales relations qui, je suis heureux de le constater, existent actuellement entre la France et l'Angleterre.

A LA CHAMBRE

Un sursis aux petits et moyens loyers pour éviter les expulsions

Les prêts d'honneur seront accordés à tous les étudiants

SEANCE DU MATIN

Paris, 28 décembre. — M. Chassaigne-Goyon ouvre la séance à 9 h. 35.

M. Colrat et M. Chéron sont au banc du gouvernement.

LES POUVOIRS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

On adopte sans débat, le projet de loi tendant à proroger les pouvoirs des Chambres d'agriculture.

Les expulsions de locataires

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi tendant à surseoir aux expulsions de locataires.

M. Bellet, dans la discussion générale, constate que neuf mois après le vote d'une loi soi-disant définitive, on présente aujourd'hui, deux nouveaux projets pour réglementer les locations.

Après l'intervention de MM. Levasseur, Colrat, Ignace, la discussion générale est close.

Les articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

En conséquence, le juge de paix, lorsque le prix annuel du loyer ne dépasse pas 1.000 fr. ou le juge des référés lorsque le prix du loyer ne dépasse pas 5.000 fr. pour les locaux d'habitation et 8.000 fr. pour les locaux commerciaux, peut ordonner qu'il sera sursis sous la forme d'un délai de grâce, à l'expulsion des locataires de locaux d'habitation ou de locaux commerciaux.

Lorsque ceux-ci seront attenants aux locaux d'habitation ou sont situés dans le même immeuble, les locataires, pour bénéficier de cette disposition, devront avoir satisfait à toutes les obligations.

Par un amendement **Charles Barès**, qui est adopté, **le délai de grâce ne pourra être accordé dans le cas où le propriétaire vient occuper l'appartement en vertu d'une décision de justice.**

A la demande de la Commission, l'article 2, indiquant les localités où la loi est applicable, est supprimé.

La Chambre adopte l'article 2; la présente loi est applicable à l'Algérie.

Séance levée à midi 15.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 28 décembre. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 h. 15.

LEGION D'HONNEUR

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux récompenses à décerner dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion du train-exposition français au Canada, de l'exposition française de Montréal, de la participation française aux expositions internationales de Tokio et de Rio-de-Janeiro, à l'exposition internationale d'architecture de Gand, à l'exposition franco-belge de la mode, de la toilette et de la parure et à l'exposition française d'Amsterdam.

Ce projet est adopté sans débat.

La convention avec la Banque de France

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ratifier les conventions passées le 22 décembre 1922, entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque de France.

M. VINCENT AURIOL

M. Vincent Auriol a la parole dans la discussion générale.

M. Vincent Auriol, soulignant la gravité du projet en discussion, indique sa portée, qui tend à valoriser le franc en remboursant tous les ans deux milliards à la Banque de France.

L'orateur se déclare résolument adversaire de la convention qui est soumise à l'appréciation de la Chambre. Il faut, dit-il, chercher à amortir notre dette et non l'augmenter.

M. DE LASTEYRIE

M. de Lasteyrie. — Je répondrai brièvement à M. Vincent Auriol que je ne suis ni pour l'inflation, ni pour la déflation trop rapides; les circonstances actuelles ne permettent pas, il est vrai, de tenir intégralement les engagements pris envers la Banque de France; mais il n'en est pas moins vrai que nous aurons cette année emprunté dix milliards de moins que l'année dernière.

L'objet de la convention qui vous est soumise et que je vous demande de ratifier est de rembourser un milliard en 1923.

Si la Chambre croyait ne pas devoir le faire, elle devrait confier à un autre ministre le soin de s'occuper des finances du pays. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

M. LOUCHEUR VOTERA LA CONVENTION

M. Loucheur. — On ne peut pas changer, par une loi, le cours des saisons. (Applaudissements à gauche.)

La situation financière, le coût de la vie et le cours du change, tout cela forme un tout dont on ne peut séparer les éléments.

Il est vain de dire qu'on peut intervenir favorablement pour la France; cela dépend de facteurs nombreux et divers.

Il ne s'agit pas en ce moment de savoir s'il faut valoriser le franc.

La vérité est qu'il faudra bientôt examiner le problème dans son entier et au cours d'un grand débat où il faudra que le gouvernement apporte un plan.

A ce moment j'estime qu'il faudra d'ailleurs tenir largement compte des objections qui ont été présentées par M. Vincent Auriol et qui ne sont pas sans valeur.

La loi, que nous votons, aujourd'hui, ne fait que constater un fait.

Quoi qu'il en soit, il importe que de cette assemblée ne sorte aucun vote qui puisse risquer de diminuer le crédit de la France; c'est pourquoi je voterai la convention. (Applaudissements.)

Le président met aux voix l'article unique du projet qui est adopté par 416 voix contre 1.

PROJETS ADOPTÉS

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Renard sur le projet de loi portant organisation de l'administration centrale du ministère des Finances.

La Chambre adopte les deux articles du projet ainsi que l'ensemble.

La Chambre adopte le projet de loi, adopté par la Chambre modifié par le Sénat, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1922.

LE BUDGET DE 1923

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

La Chambre adopte deux chapitres réservés du budget des Travaux publics.

LES PRETS D'HONNEUR A TOUS LES ETUDIANTS

A propos du chapitre réservé de l'Instruction publique relatif aux prêts d'honneur, M. Herriot, rapporteur de la Commission des Finances, répondant à M. Daudet, précise que la Commission est unanime à reconnaître que tous les étudiants, quelle que soit l'Université qu'ils suivent, auront droit aux prêts d'honneur consentis par la Caisse nationale des prêts d'honneur.

La Chambre vote à mains levées ce chapitre avec le crédit de 2 millions.

Vingt-six chapitres autres sont adoptés en quelques minutes.

M. Girod. — Si la Chambre estime que c'est une méthode de discussion digne d'elle, je ne partage pas cet avis.

M. J.-L. Dumesnil. — Entre les séances de bavardage excessif et celles où l'on vote à la vapeur, il doit y avoir une juste limite. C'est ainsi que sur l'article 26, M. Loucheur avait un très important amendement à soutenir.

M. Raoul Péret. — Le chapitre 26 est adopté. La Chambre ne peut revenir sur cette décision régulière.

Les chapitres 27 à 65 sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à vendredi matin: la séance est levée à 19 h. 05.

L'incident Murat-Borrel-Evrard

Paris, 28 décembre. — Le prince Murat, député du Lot, et M. Borrel, député de la Savoie, ayant eu, hier, comme nous l'avons dit, dans le compte-rendu de la Chambre, une vive altercation oratoire, en séance, ont jugé nécessaire de s'expliquer plus avant, à ce propos, dans les couloirs intérieurs du Palais-Bourbon.

Ils avaient réussi à se mettre d'accord, quand M. Evrard, député socialiste du Pas-de-Calais, intervenant, adressa quelques propos très vifs au prince Murat. Celui-ci immédiatement porta un coup au député du Pas-de-Calais, qui riposta. Mais déjà les huissiers du palais s'étaient interposés.

L'incident n'aura pas d'autres suites. A la fin de la séance, le prince Murat est venu spontanément tendre la main à M. Borrel, qui l'a acceptée.

Un incendie au « Petit Journal » à Paris

Deux ouvriers blessés

Paris, 28 décembre. — Un incendie s'est déclaré dans les sous-sols du « Petit Journal » par suite de l'explosion d'une chaudière nouvellement installée pour le chauffage central.

Deux ouvriers auraient été blessés. A 16 h. les pompiers semblent maîtres du feu, la circulation a été momentanément interrompue sur une partie de la rue Lafayette.

AU SENAT

VOTE DU PROJET DE LOI SUR LA FREQUENTATION SCOLAIRE

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Alexandre Bérard.

LES DOUZIEMES

M. Léon Bérard dépose, au nom du gouvernement, le projet sur les douzièmes provisoires de janvier et février 1923, pour lesquels l'urgence est déclarée.

La fréquentation scolaire

Le Sénat reprend la discussion sur la fréquentation scolaire et sur la prolongation de la scolarité obligatoire.

Les articles 8, 9 et 10, sont adoptés.

L'article 11 (pénalités contre les personnes qui auront empêché les enfants de suivre l'école en les employant à leur service), est adopté avec une modification proposée par M. Duplantier, portant la première amende au lieu de 5 à 15 fr., à 11 à 15 fr.

Après une courte déclaration de M. Léon Bérard, l'ensemble du projet de loi est adopté au scrutin public par 207 voix contre 66 sur 273 votants.

L'ORGANISATION MUNICIPALE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Chapsal et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les articles 73 et 77 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Après intervention de MM. Chapsal, Gourju, Laboulbène et Brard, la proposition est adoptée.

PROPOSITIONS ET PROJETS ADOPTÉS

Le Sénat adopte la proposition de loi tendant à modifier les articles 10 et 11 de la loi du 9 novembre 1915 sur la réglementation de nouveaux débits de boissons.

On adopte de même la proposition de loi tendant à reconnaître aux huissiers ne pouvant exercer leur profession pour blessures de guerre ou pour maladies contractées ou aggravées aux armées, le droit de se faire suppléer dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Sénat adopte le projet de loi accordant un contingent exceptionnel de promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du Cinquantenaire de la Section de philologie et d'histoire, de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

UNE INTERPELLATION

M. le Président fait connaître que M. Fernand Merlin demande à interpeller le gouvernement sur le récent déplacement de fonctionnaires de l'ordre administratif.

A la demande du ministre de l'Intérieur, la fixation de cette interpellation aura lieu tout au début de la prochaine session.

La séance est ensuite levée et renvoyée à vendredi.

Nouvelles parlementaires

A LA CHAMBRE

Paris, 28 décembre 1922.

Contre l'amnistie pour Marty

A l'occasion d'une résolution déposée par M. Uhry, devant la Commission de législation civile et criminelle, le groupe de l'Entente a décidé, à l'unanimité, de voter contre toute proposition portant amnistie, sous une forme quelconque, de M. Marty.

Les potasses d'Alsace

L'amendement au projet de loi relatif à l'amodiation des mines de potasse d'Alsace, sous séquestre, présenté par M. Xavier de Magallon, a été distribué à la Chambre.

Les signataires de l'amendement demandent que 10 0/0 des super-bénéfices revenant à l'Etat, d'après le barème prévu par le cahier des charges de l'amodiation des mines de potasse d'Alsace, soient réservés à l'Office National des Combattants, que le Gouvernement a promis de subventionner.

L'emprunt du Gouvernement autrichien

La Commission des Affaires étrangères a entendu et approuvé les conclusions du rapport de M. Margaine, sur la garantie relative à l'emprunt émis par le Gouvernement autrichien, conformément aux conditions stipulées par la Société des Nations.

Les assurances sociales

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a terminé l'examen, en seconde lecture, de la loi sur les assurances sociales, qui comporte 180 articles.

Au cours de ses travaux, la Commission a entendu les différents groupements intéressés, patrons et ouvriers mutualistes, travailleurs intellectuels, agriculteurs, pharmaciens et médecins; elle a fait subir, au projet initial, des modifications profondes, dans le sens de l'autonomie la plus large.

AU SENAT

Paris, 28 décembre 1922.

Un nouveau groupe contre la guerre

Un nouveau groupe vient de se constituer, au Sénat, pour supprimer la guerre. Il a ainsi formé son bureau: Président, M. Delpierre; vice-présidents, MM. Fernand Merlin, Roustan et le comte d'Alsace; secrétaire, M. de Lubersac.

Conseil supérieur des retraites

MM. Ribot et Ch. Deloncle sont élus, par 163 voix, membres du Conseil supérieur des retraites ouvrières.

LE COURTIER EN BIJOUX EST UN HABILE ESCROC

Comment il subtilisa 6 millions à de naïfs prêteurs

Paris, 29 décembre. — L'enquête ouverte par M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, pour retrouver l'escroc des bijoutiers, Armand Schwob, que l'on croit être actuellement réfugié en Angleterre, a permis au magistrat de recueillir sur la façon dont opérait le courtier en bijoux de bien curieux détails.

C'est ainsi que l'été dernier, dans un cercle des boulevards, on voyait entrer Schwob, la bouche ornée d'un superbe porte-cigarette en ambre et mesurant bien 30 centimètres de longueur.

Les clubmen se récrièrent sur la beauté de cet objet et Schwob déclara modestement:

Je puis vous en fournir de semblables pour 2 fr. 90 la pièce; je l'ai fait avec un produit de mon invention qui imite l'ambre d'une telle façon que même les experts s'y trompent; il y aurait une vraie fortune à gagner dans l'exploitation de ma découverte; malheureusement, les capitaux me font défaut. Et il distribua une demi-douzaine de porte-cigarettes aux plus riches de ses voisins. Ceux-ci s'empressèrent de faire évaluer le produit dont étaient composés les porte-cigarettes et des experts assurèrent qu'ils étaient en ambre véritable. Le lendemain, Schwob avait six millions pour exploiter sa découverte; mais les prêteurs naïfs ne devaient plus le revoir.

Une mission parlementaire va visiter l'Indo-Chine

Une réception à Marseille

Marseille, 28 décembre. — Le Syndicat marseillais de la Presse Coloniale a offert, aujourd'hui, un déjeuner à la mission parlementaire qui doit quitter Marseille vendredi, à destination de l'Indo-Chine.

Répondant à l'allocution du président Marius Boyer, M. Ernest Outrey, député de l'Indo-Chine, a, dans un discours très applaudi, indiqué le but de la mission.

C'est un voyages d'études pour déterminer aussi exactement que possible ce que doit être la politique des matières premières de la métropole.

La mission visitera non seulement l'Indo-Chine, mais aussi et surtout les pays qui entourent notre colonie.

Aux Indes Néerlandaises, les parlementaires étudieront la question des pétroles, d'un intérêt si actuel; celle de la main-d'œuvre pour nos possessions du Pacifique et aussi celle du caoutchouc.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

Le feu s'est déclaré dans une fabrique de boites à fromages, à Choisy-le-Roi. Les dégâts, purement matériels, dépassent 500.000 francs. Trente ouvriers seront réduits au chômage.

Le Président de la République a reçu, en audience officielle, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis du Brésil, M. Souza Dantas, qui lui a remis ses lettres de créance. De cordiales allocutions ont été échangées.

A Versailles, des malfaiteurs ont vidé, après les avoir fracturées, un certain nombre de boites aux lettres dans divers quartiers de la ville.

A Nîmes, une réception officielle par la Municipalité a été offerte à une quarantaine d'étudiants tchéco-slovaques, en voyage d'études en France et venant de Montpellier. Après un vin d'honneur, les étudiants ont visité la ville et les monuments.

ETRANGER

— Les ambassadeurs d'Espagne, de Belgique, du Brésil, du Chili et d'Allemagne, se sont rendus au Vatican, pour présenter leurs vœux au Souverain Pontife. Le Pape a reçu également Mgr Touchet.

On mande de Rome au « Daily Mail » qu'a eu lieu, en présence de M. de Nicola, président de la Chambre des députés et d'une nombreuse assistance de notabilités politiques, la levée du voile d'une gigantesque statue du ténor Henri Caruso, qui est mort aux Etats-Unis, l'année dernière.

Un message de New-York signale que M. Mac Grath, représentant de l'Etat libre d'Irlande dans cette ville, vient de disparaître subitement.

— Une dépêche de Belfast signale qu'une centenaire du village de White Abbey près de Belfast a célébré aujourd'hui son 106e anniversaire.

— A l'arrivée de Trèves de l'express de Coblence, une jeune femme a été trouvée étendue sans connaissance dans un compartiment de seconde classe. Elle avait été durant le trajet frappée de plusieurs coups de couteau et dévalisée. La victime a été immédiatement transportée à l'Hôpital de Trèves.

— De Lisbonne: Le Ministre de l'Instruction Publique a adressé une lettre au Président du Conseil portugais, lui adressant sa démission.

— De Madrid: Une fête musicale a eu lieu au Conservatoire de musique en l'honneur de St-Saens.

— On annonce que M. Gastro da Cunha, ancien ambassadeur du Brésil à Paris, vient d'être promu Grand-Croix de la Légion d'Honneur. Les insignes ont été remis par M. de Fouquières, chef du protocole à M. Alvard du Cunha, père de l'Ambassadeur qui est retenu à Baden-Baden.

DERNIÈRE HEURE

Avant la Conférence de Paris

Les points de vue français et anglais sur les gages, ne semblent pas devoir se rencontrer

Paris, 28 décembre. — M. Bonar Law est attendu à Paris lundi. Le premier ministre britannique sera accompagné de Sir Eyre Crowe et de Sir Philipp Lloyd Gream.

M. Mussolini ne prendrait pas part à la conférence. D'après le « Corriere d'Italia », le gouvernement italien serait représenté par le marquis della Torretta, ambassadeur à Londres, assisté par le baron Romano Avezzana, ambassadeur à Paris, le marquis Salvago Raggi et M. Dameglio.

Dans quelles dispositions la conférence s'ouvrira-t-elle? Un accord sur les gages est-il devenu possible entre la France et l'Angleterre?

D'après les journaux anglais de ce soir, M. Bonar Law a élaboré un nouveau plan de réparations, comportant la réduction de la dette allemande avec application de pénalités en cas de défaut. Ce plan resterait donc très voisin des vues exprimées par le chef du cabinet conservateur, au cours de la dernière conférence de Londres et qui comportait l'octroi du moratorium avec prise de gages, seulement dans le cas où l'Allemagne ne tiendrait pas ses engagements. M. Poincaré et M. Bonar Law semblent donc tourner chacun dans son cercle, sans avoir de chances de se rencontrer. Le plan anglais sera soumis au Conseil des ministres, demain, à Londres, et s'il est adopté comme il est probable, il sera déposé par M. Bonar Law à la conférence de Paris.

L'attitude des Etats-Unis en face du problème des réparations

Washington, 28 décembre. — Dans une lettre au sénateur Lodge, le président Harding dit que le Sénat peut, à juste titre, donner des avis au sujet des négociations internationales.

Le Président suggère que le Congrès prête son concours en déliant les mains de la Commission des dettes alliées. Il déclare que la question des réparations est à la base des difficultés de l'Europe et que les Etats-Unis ne peuvent pas prendre sur eux de dire à une nation ce qu'elle devra payer du fait des réparations, et à une autre ce qu'elle devra recevoir.

LES NEGOCIATIONS DE LAUSANNE

ISMET PACHA N'ASSUMERA PAS LA RESPONSABILITÉ DE PROVOQUER UNE RUPTURE DES POURPARLERS

Lausanne, 28 décembre. — Il semble que certains commentaires de la situation fournis hier par une délégation étrangère aient donné à l'extérieur l'impression d'un pessimisme tant soit peu exagéré.

De divers côtés, le mot ultimatum a même été prononcé.

Il y a deux semaines en réalité que les puissances représentées à Lausanne travaillent au document qu'on présente aujourd'hui comme le résultat d'une décision de la dernière heure. Si sur aucun point du futur traité de paix une décision ferme n'est intervenue, il n'en est pas moins vrai que non seulement les études, mais encore les textes ont été assez avancés pour qu'en très peu de jours — on peut dire en très peu d'heures — l'ensemble de ces travaux soit réuni et constitue un projet de traité sur lequel il sera possible aux parties contractantes de se prononcer. Les Turcs ne peuvent pas ne pas être impressionnés par l'étroite solidarité dont tous les pays sans exception ont fait preuve dans la séance d'aujourd'hui.

On est convaincu que si Ismet Pacha médite avec soin les propositions alliées, il n'assumera pas la lourde responsabilité de provoquer une rupture des pourparlers, mais ici se pose la question de savoir dans quelles mesures Ismet Pacha possède les pouvoirs nécessaires pour diriger jusqu'au bout les débats dans la voie d'un accord. On note que, depuis samedi, jour où les Turcs reçurent de longs télégrammes d'Angora, la délégation turque est devenue beaucoup moins conciliante et quelle a retiré plusieurs points des concessions qu'elle avait faites précédemment.

Enfin, on observe que, dans les six derniers jours, M. Tchitcherine n'est pas venu moins de trois fois conférer avec le chef de la délégation ottomane.

LA QUESTION DE MOSSOUL

Les Turcs seraient résolus à ne pas céder

Lausanne, 28 décembre. — Il est probable que les Turcs répondront demain à la dernière note de lord Curzon au sujet de Mossoul. Dans les milieux turcs, on affirme que la délégation ottomane maintiendra fermement son premier point de vue

M. Ernest Laffont veut interpeller sur de prétendus exploits fascistes à la frontière française

Paris, 28 décembre. — M. Ernest Laffont vient d'aviser le Président de la Chambre de son intention d'interpeller le gouvernement « sur les mesures qu'il compte prendre pour éviter la répétition et obtenir la réparation des exploits des bandes fascistes qui ont violé la frontière française et qui ont, avec la complicité de certains de nos fonctionnaires, pénétré en armes sur le territoire français pour y opérer des arrestations illégales en faisant usage de leurs armes. »

Interrogé sur les faits auxquels il fait allusion dans sa demande d'interpellation, M. Ernest Laffont a déclaré que les incidents en question se seraient produits à Menton, le mercredi 20 décembre. Ce jour là, un groupe de fascistes en tenue, armés de revolvers et de batons, auraient pénétré en territoire français, avec l'assentiment du poste de douane.

Ils auraient pourchassé les réfugiés communistes à coups de revolver et renvoyé, par le train, en Italie, trois d'entre eux qui étaient venus sans passeport.

LORD CREWE nouvel ambassadeur britannique est arrivé à Paris

Paris, 28 décembre. — Lord Crewe est arrivé à Paris, à 18 heures 25, par le rapide de Calais.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, qui était accompagné de Lady Crewe, a été salué à sa descente du train, par M. de Fouquières, directeur du protocole, au nom du gouvernement et par le haut personnel de l'ambassade et du consulat britannique.

La carrière du Marquis de Crewe

Le marquis de Crewe est âgé de 65 ans, il a derrière lui une carrière brillante. Vice-roi d'Irlande, sous le gouvernement Gladstone et Rosberry 1892-1895, il fut ensuite l'un des membres les plus influents de l'opposition libérale à la Chambre des Lords.

Lord-président du Conseil en 1905, secrétaire d'Etat pour les colonies de 1908 à 1910, et pour les Indes de 1910 à 1915, il redevint alors, pour un an, lord-président du Conseil.

Passionné de sport, lord Crewe possède plusieurs écuries de courses. Il est, d'autre part, un écrivain de valeur et a publié, en prose et en vers, plusieurs ouvrages très remarqués.

La marquise de Crewe est la plus jeune fille du comte Rosberry.

LE CARDINAL CHAROST a fait son entrée solennelle à la cathédrale de Rennes

Rennes, 28 décembre. — Jeudi, le cardinal Charost, archevêque de Rennes a fait son entrée solennelle en l'église métropolitaine. Malgré un temps affreux, la ville, sur tout le parcours du cortège, composé des différents ordres religieux des paroisses de la ville, et du clergé du diocèse, était décorée avec goût. Une foule immense de fidèles se pressait tout le long de l'itinéraire suivi.

Les vœux

Sur le seuil de la cathédrale, Mgr Revin, curé de Saint-Sauveur, présente les vœux du clergé au nouveau cardinal. Sur le parvis, M. Jenouvrier, vice-président du Sénat, sénateur d'Ille-et-Vilaine, entouré des membres laïcs du Conseil de fabrique de la paroisse, reçut Son Eminence et prononça une allocution d'une rare élégance de pensée.

Dans le chœur, le chanoine Brute de Rémur, doyen du chapitre, offrit au nouveau dignitaire, les vœux du chapitre.

Le discours du nouvel élu

Son Eminence est montée en chaire et a prononcé à son tour un éloquent discours dans lequel elle a dit combien les Papes tenaient à remercier la Bretagne de sa fidélité en offrant la pourpre cardinalice à son métropolitain. Mgr Charost a défini ensuite le rôle d'un cardinal et les lourdes responsabilités qui pèsent sur sa tête.

Cette grandiose cérémonie s'est terminée par le salut solennel du Très-Saint-Sacrement.

Les personnalités du Nord

Les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, avaient délégué à ces fêtes du cardinalat, quelques-unes des personnalités catholiques les plus en vue de la région du Nord: MM. Cordonnier, Delemer, Lambert et Nicolle, noms bien connus dans les œuvres sociales du pays. Ces messieurs ont offert au cardinal Charost, en signe de reconnaissance pour la vaillante et généreuse conduite de leur ancien évêque pendant la guerre, un fauteuil ayant appartenu à Napoléon, et une tiare de grande valeur.

M. GEORGES GOYAU SERA REÇU A L'ACADEMIE FRANÇAISE LE 15 FEVRIER

Paris, 28 décembre. — Pour le premier trimestre prochain, M. Jean Richepin est nommé directeur de l'Académie Française, M. Henry Bordeaux est élu chancelier.

La réception de M. Georges Goyau, par M. Ribot, aura lieu le 15 février prochain.

La neutralité confessionnelle et syndicale dans l'Assistance publique parisienne

Paris, 28 décembre. — Au Conseil municipal de Paris, M. Mourier, directeur de l'Assistance publique, a répondu à plusieurs orateurs sur le fonctionnement de l'Assistance publique. Il a déclaré que les griefs apportés par M. Louis Sellier, communiste, au sujet de la politique que l'on ferait à l'Assistance publique sont exagérés. Si les dames patronnesses ont introduit des journaux injurieux pour le personnel, il n'est pas admissible, d'autre part, que les représentants de syndicats fassent une propagande qui puisse affaiblir le moral des malades et détourner le personnel de son devoir. Les aumôniers ont cru devoir introduire des articles de propagande. Le directeur a donné des instructions pour que toutes les opinions soient respectées.

Le Conseil a voté par 60 voix contre 7 un ordre du jour de M. Héraud, constatant que l'Assistance publique est toujours restée sur le terrain de la plus stricte neutralité confessionnelle et syndicale, et exprimant sa confiance au directeur et au personnel.

Le vol de 150.000 francs à Villeurbanne

Quatre arrestations

Lyon, 28 décembre. — Dans la nuit du 24 au 25 décembre, des malfaiteurs pénétraient dans l'appartement de M. Roudil, industriel à Villeurbanne et enlevaient le coffre-fort qu'on retrouvait le lendemain dans un jardin proche et clos de mur.

Le coffre était éventré et vidé de son contenu, qui représentait, tant en valeurs qu'en billets, une somme de 150.000 francs. Après enquête, la police lyonnaise vient de mettre la main sur quatre repris de justice qui ont fait des demi-aveux, sans toutefois indiquer ce qu'était devenue la fortune volée. Tous les quatre ont été écroués.

Dernières Nouvelles Régionales

ACTE DE SABOTAGE SUR LA LIGNE DE DOUAI A CAMBRAI. — Un inspecteur de la voie a relevé, le long de la ligne Douai-Cambrai, entre cette dernière localité et Blécourt, que des fils de signaux avaient été sectionnés, et qu'en outre, une cabine de transformateur avait été sabotée. La police mobile enquête sur ces actes de sabotage, qui n'ont heureusement occasionné aucun accident.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 28 décembre.

CLOTURE. — Cotons américains. — Décembre, 14.79; janvier, 14.69; février, 14.60; mars, 14.54; avril, 14.44; mai, 14.36; juin, 14.25; juillet, 14.15; août, 13.90; septembre, 13.50; octobre, 13.25; novembre, 13.10.

Sakellaridis. — Décembre, 16.95; janvier 16.95; février, 17.10; mars, 17.20; avril, 17.46; mai, 17.45; juin, 17.50; juillet, 17.60; août, 17.65; septembre, 17.70; octobre 17.75; novembre, 17.80.

Ventes, 4.000; importations, manque; américain, brésilien, égyptien, manque.

NEW-ORLEANS, 28 décembre.

CLOTURE. — Coton Middling Upland. — Disponible, 26.50; cotons à terme sur mars, 26.37; sur mai, 26.39.

NEW-YORK, 28 décembre.

CLOTURE. — Coton de Middling Upland — Disponible, 26.70; cotons à terme sur janvier, 26.46; février, 26.54; mars, 26.68; avril, 26.68; mai, 26.69; juin, 26.55; juillet, 26.41; août, 25.91; septembre, 25.26; octobre, 24.66; novembre, décembre, incotés.

RECETTES

Aux ports de l'Atlantique ...	5.000	contre	15.000
» du Golfe	17.000	contre	3.000
» du Pacifique	nulles	contre	manque
Dans les villes de l'Intérieur.	13.000	contre	15.000

EXPORTATIONS

Pour la Grande Bretagne	5.000	contre	11.000
France et Continent	3.000	contre	1.000
Pour le Japon	nulles	contre	8.000

OBSERVATIONS SUR LE MARCHÉ

Le marché débute en recul, par suite d'avis décevants par câbles, de ventes de la Wall Street et des reventes des haussiers, puis il s'améliore, sous l'effet d'achats du Japon et d'une meilleure situation du disponible sur les marchés du Sud. Plus tard, les cours fléchissent à nouveau, en raison d'exportations plus faibles et des ventes du Sud. Vers la clôture, la fermeté reprend le dessus, sur des achats locaux.

Clôture soutenue.

SUCRES — New-York, Sucres Cuba, 555; Porto-Rico, nominal; — Sucres à terme: Sur janvier, 378; mars, 347; mai, 358; juillet, 370.

CAFÉS. — Rio n° 7, disponible, 11 7/16; — A terme: Sur mars 902; mai, 900; juillet, 923; septembre, 876; décembre, 843. Ventes approximatives, 35.000.

Marché des changes à l'Etranger

du 28 décembre 1922

Londres: Sur Paris, 64; sur Bruxelles, 70; Esc. hors Banque, 2 5/8; Prêt à court terme, 1 1/2.

New-York: Sur Paris, 726 1/4; sur Londres, 461,50; Câb. Transf., 464,125; sur Bruxelles, 663.

Amsterdam: Sur Paris, 18.12 1/2; sur Londres, 1166 1/4; sur Bruxelles, 1162 1/2.

Alexandrie: Sur Londres, 97 1/2.

Rome: Sur Paris, 143; sur Londres, 91.70.

Genève: Sur Paris, 37.62 1/2; sur Londres, 24.49; sur Bruxelles, 34.65.

Barcelone: Sur Paris, 46.10.

Berlin: Sur Paris, 545; sur Londres, 36250; sur Belgique, 500; sur Hollande, 3000; sur New-York, 7670.

TOUS TRAVAUX D'IMPRIMERIE en Typographie, Lithographie, Reliure exécutés avec les plus grands soins par l'IMPRIMERIE du JOURNAL DE ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Roubaix.